

Rapport annuel
du conseil d'établissement
2024-2025

École des Lucioles

Message de la présidence du conseil d'établissement

Chers parents et membres du personnel,

Après sept années d'engagement au sein du conseil d'établissement de l'école des Lucioles, dont plusieurs à titre de présidente, c'est avec émotion que j'écris ce dernier message avant de passer le flambeau. Il me fait donc plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024-2025 qui fait état des réalisations, des points abordés et des décisions prises par le conseil d'établissement telles que l'abolition du PAI, l'adoption du nouveau code de vie scolaire, l'approbation des sorties pédagogiques ou des fonds spéciaux, etc.

À travers ces années, j'ai eu le plaisir de côtoyer une équipe-école dévouée, passionnée, créative, résiliente, engagée et soucieuse du bien-être des élèves et de leur sécurité. Être un élève à l'école des Lucioles, c'est avoir le privilège d'évoluer dans un environnement stimulant et adapté aux besoins des enfants avec des professeurs aimants et bienveillants qui ont à cœur, non seulement la réussite scolaire, mais l'épanouissement de l'élève dans sa communauté scolaire.

En 2025 sous le thème de la diversité culturelle, l'équipe-école a travaillé d'arrache-pied pour offrir une programmation variée ainsi qu'un enseignement de qualité. Merci à chacun des membres du personnel de l'école de croire et de s'investir dans cette mission car force est d'admettre que l'enseignement est une vocation.

Merci également à tous les bénévoles qui, années après années, enrichissent la vie scolaire de nos élèves. Un merci tout particulier à vous, chers membres du conseil d'établissement, pour votre implication, votre participation active et votre confiance.

Bonne continuation à toutes les personnes qui s'impliquent de près ou de loin à faire rayonner l'école des Lucioles et à rendre l'expérience du parcours scolaire du primaire unique pour chaque élève.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances estivales et une bonne année scolaire 2025-2026.

Meryem El Hanachi
Présidente du Conseil d'établissement de l'école des Lucioles

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1).....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires.....	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025	21

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire, etc.)	Fonction au conseil (ex. : membre, président, etc.)
Boissonneault, Tania	Parent	Membre
Corbin, Nathalie	Parent	Membre
El Hanachi, Meryem	Parent	Présidente
Porras Perez, Paula Jimena	Parent	Vice-présidente
Seebrun, Shikha	Parent	Membre
Bacon, Marthine	Personnel de service de garde	Membre
Grand'Maison, Marie-Ève	Enseignant	Membre
Lapointe, Mélina	Personnel de soutien	Membre
Locas, Élodie	Enseignant	Membre
Lausterer, Jessica	Personnel de service de garde	Substitut
Marcil, Isabelle	Enseignant	Substitut

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance (préciser : ordinaire, extraordinaire, etc.)
26/8/24	Assemblée générale de parents
23/9/24	Ordinaire
18/11/24	Ordinaire
20/1/25	Ordinaire
24/2/25	Ordinaire
7/4/25	Ordinaire
12/5/25	Ordinaire
9/6/25	Ordinaire

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX ¹			
Adoption du projet éducatif	2024-09-23	Information Si autre décision :	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	2024-06-10	Adoption Si autre décision :	
	2025-06-09	Adoption Si autre décision :	Évaluation du plan de lutte 2024-2025
		Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	2024-05-13	Approbation Si autre décision :	Code de vie 2024-2025 CELUC-130524-003
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-13	Approbation Si autre décision :	CELUC-130524-005 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-13	Approbation Si autre décision :	CELUC-130524-004 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art 8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)			
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-13	Approbation Si autre décision :	CELUC-130524-006 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde	2024-04-08	Adoption Si autre décision :	CELUC-080424-006
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		 Si autre décision :	Ne s'applique pas
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		 Si autre décision :	Ne s'applique pas
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		 Si autre décision :	Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction		N/A Si autre décision :	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		 Si autre décision :	Ne s'applique pas
Transmission de documents à l'intention des parents		 Si autre décision :	Ne s'applique pas

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		Si autre décision :	CELUC-130524-004
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-06-10	Approbation Si autre décision :	CELUC-100624-005
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant		Si autre décision :	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études		Si autre décision :	Ne s'applique pas
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)	2024-01-22	Approbation Si autre décision :	Planification enseignement à la sexualité CELUC-220124-005
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)	2024-04-08	Approbation Si autre décision :	Grille-matière CELUC-080424-004
		Approbation Si autre décision :	Planification COSP CELUC-220124-006
		Approbation Si autre décision :	Poursuite du PAI CELUC-080424-003
		Si autre décision :	

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	Sortie à distance de marche CELUC-230924-008 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	CELUC-230924-009
	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	Activités/sorties du sdg CELUC-230924-010
	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	Parascolaire CELUC-230924-011
	2024-11-18	Approbation Si autre décision :	CELUC-181124-005
	2025-01-20	Approbation Si autre décision :	CELUC-200125-006
	2025-02-24	Approbation Si autre décision :	CELUC-240225-005
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	Ne s'applique pas
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	Ne s'applique pas
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves		Si autre décision :	Ne s'applique pas

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	Ne s'applique pas
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	2024-01-22	Approbation Si autre décision :	Photos scolaires 24-25 CELUC-220124-007
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	2025-04-07	Approbation Si autre décision :	Élections fédérales CELUC-070425-003
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	Achat de paillis pour la cour avec fonds spéciaux CELUC-230924-007
	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	Campagne de financement Perfection CELUC230924-013
	2024-11-18	Approbation Si autre décision :	Campagne de financement Maison Lavande CELUC-181124-004

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
	2025-01-20	Approbation Si autre décision :	Fonds spéciaux pour sortie Ottawa 6e année CELUC-200125-005
	2025-01-20	Approbation Si autre décision :	Projet de toile - 2500\$ des fonds spéciaux CELUC-200125-006
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement	2024-05-13	Adoption Si autre décision :	Budget initial 24-25 CELUC-130524-007
	2024-05-13	Adoption Si autre décision :	Règles de transférabilité CELUC-130524-008
	2025-01-20	Adoption Si autre décision :	Budget révisé CELUC-200125-003

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

Consultation cadre d'organisation scolaire 2024-2027	2023-11-18	Consultation Si autre décision :	
Consultation sur le calendrier scolaire 2024-2025	2023-11-20	Adoption Si autre décision :	CELUC-201123-004
Consultation OS-TR-01	2024-04-08	Consultation Si autre décision :	
Programme d'activités du service de garde 2024-2025	2024-09-23	Approbation Si autre décision :	CELUC-230924-012
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

2.3. Résultats obtenus

Annexe 1

Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

Documents de l'année scolaire **EN COURS** *

Veillez joindre au présent rapport, en un seul fichier PDF (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

Annexe 2

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

Identification de l'établissement : École des Lucioles

Direction d'école : Anyk Berger

Période : Année scolaire 2024-2025

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

2025-06-09

Date



Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document au courriel)

Date

Signature de la direction d'école

Annexe 3

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements³ concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

³ Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

Annexe 10

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.
En 2024-2025, les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau : Oui

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

--

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi : Non

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction		
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire		
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle		
Capsule 4 - Rôles et responsabilités		
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil		
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs		
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction		

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes : Oui

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :

Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ	☒	☐	
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques	☒	☐	
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction	☒	☐	

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

Veuillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)

Somme initiale du Reliquat de l'action collective :				4 461,87 \$
Nature du soutien financier offert	Si autre soutien, veuillez inscrire la nature	Nombre d'élèves dont la famille a reçu de l'aide financière	Utilisation d'autres sources de revenus déposées dans le fonds à destination spéciale (soutien financier accordé aux parents à partir de montants autres que le Reliquat et les intérêts annuels qui en découlent)	Utilisation du Reliquat de l'action collective déposé dans le fonds à destination spéciale
Service de garde durant les jours de classe	N/A	2	N/A	1 128,00 \$
Service de garde durant les jours de classe	N/A	2	N/A	1 705,00 \$
Solde inutilisé du Reliquat au 30 juin 2025 :				1 628,87 \$



Facturation & effets scolaires 1^{re} année 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Cahiers d'apprentissage A et B – Kiwi 1 ^{re} année	19,50 \$
Pico et compagnie – 1 ^{er} cycle – Script	7,95 \$
Gazou explore le Québec – Cahier d'activités 1 ^{re} année	9,95 \$
Mini-TNI – Carnet effaçable autonome en mathématique – 1 ^{er} cycle	8,95 \$
	46,35 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Français	6,60 \$
– Mathématique	3,90 \$
– Univers social, ECR, art dramatique	0,90 \$
– Méli-mélo	1,80 \$
– Agenda	4,26 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
Imprimerie d'anglais	2,64 \$
TOTAL	20,31 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Cahier interligné pointillé 23.2 x 18.1 cm, 32 pages (jaune, orange & vert)	3
☐ Cahier 1/2 interligné pointillé, 1/2 uni, 23,2 x 18,1 cm, 32 pages (bleu)	2
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	3
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Crayon à l'encre bleue	1
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguillés , boîte de 12	2
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir , pointe fine (pour acétate)	3
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, bleu , pointe fine (pour acétate)	1
☐ Crayons de couleur en bois, aiguillés, boîte de 24	1
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	2
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Duo-tang à 3 crampons (vert, bleu, rouge, orange, blanc & noir)	6
☐ Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes (jaune)	1
☐ Étui à crayons souple	2
☐ Feuilles blanches, non trouée, format lettre	20
☐ Gomme à effacer de couleur blanche	3
☐ Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Pochette en plastique translucide avec fermeture à glissière, format lettre	2
☐	Surligneurs (jaune et bleu)	2
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Vêtements de rechange dans un sac	
☐	Souliers de course Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets ou du velcro. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	1 paire

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.
- ☐ Les crayons doivent être taillés et bien identifiés (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir deux paires de souliers : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de juillet 2024 et les cahiers d'exercices à partir du 1^{er} août 2024. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction

École des Lucioles
320, rue de la Sève, Ste-Marthe-sur-le-Lac
Téléphone : 450 472-8060
Site web : <http://lucioles.cssmi.qc.ca/>



Facturation & effets scolaires 2^e année 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Cahiers d'apprentissage A et B – Kiwi 2 ^e année	19,50 \$
Cahiers d'apprentissage A et B – Pomélo 2 ^e année	19,50 \$
Gazou explore le Québec – Cahier d'activités 2 ^e année	9,95 \$
Mini-TNI – Carnet effaçable autonome en mathématique – 1 ^{er} cycle	8,95 \$
	57,90 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Français	3,00 \$
– Mathématique	3,00 \$
– CCQ	1,00 \$
– Univers social et sciences	2,00 \$
– Divers (exercices, projets)	3,00 \$
– Études et agenda	3,00 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
Imprimerie d'anglais	2,74 \$
TOTAL	18,09 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Cahier interliné, 32 pages (bleu, orange, jaune et vert)	4
☐ Cahier quadrillé broché, métrique 1 cm, 40 pages	1
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	3
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Crayon à l'encre bleue	1
☐ Crayon à l'encre rouge	1
☐ Crayons à mine avec prise triangulaire, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguisés, boîte de 12	3
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine (pour acétate)	3
☐ Crayons de couleur en bois, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 12	2
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe extra fine	1
☐ Duo-tang à 3 crampons (rouge, bleu, vert, jaune et mauve)	5
☐ Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	2
☐ Étui à crayons souple à 2 pochettes	1
☐ Feuilles blanches, non trouée, format lettre	20
☐ Gomme à effacer de couleur blanche	3

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1
☐	Pochette en plastique translucide avec velcro, format lettre	1
☐	Surligneurs (jaune et rose)	2
☐	Tablette de papier interliné double, sans pointillé, 0,3 cm, marge à gauche, 18,4 cm x 23,1 cm	1
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Vêtements de rechange dans un sac	
☐	Souliers de course Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets ou du velcro. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	1 paire

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.
- ☐ Les crayons doivent être taillés et bien identifiés (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir deux paires de souliers : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de juillet 2024 et les cahiers d'exercices à partir du 1^{er} août 2024. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction



Facturation & effets scolaires 3^e année 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Duo - Cahiers de savoirs et d'activités 3	19,95 \$
Matcha – Cahiers d'apprentissage A et B - 3 ^e année	19,95 \$
Ribambelle – Cahier d'activités 3 ^e année	9,95 \$
	49,85 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Français	4,00 \$
– Mathématique	4,00 \$
– Cahier maison boudiné – univers social	4,25 \$
– Citoyenneté québécoise / ECR	0,50 \$
– Univers social et sciences	1,50 \$
– Projets thématiques / varia	2,95 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
Imprimerie d'anglais	3,37 \$
TOTAL	20,92 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Acétate double, format lettre	1
☐ Cahier ligné broché, 40 pages (2 verts, rose, jaune, bleu)	5
☐ Cahier quadrillé broché, métrique 1 cm, 27.6 x 21.2 cm, 40 pages (vert)	1
☐ Cartable 1 pouce, couverture rigide	2
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	2
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Crayon à l'encre bleue	2
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguisés, boîte de 12	2
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	4
☐ Crayons de couleur en bois, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe extra fine	1
☐ Duo-tang à 3 crampons (rouge, vert, orange, mauve, noir, gris, blanc)	7
☐ Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes (jaune et bleu)	2
☐ Étui à crayons souple	1
☐ Feuilles blanches, non trouée, format lettre	20
☐ Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre (feuilles mobiles)	25
☐ Gomme à effacer de couleur blanche	4

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1
☐	Pochette en plastique avec fermeture à velcro, 3 trous, format lettre	1
☐	Pochette protectrice, format lettre	20
☐	Règle de 30 cm, transparente, graduée en centimètres, millimètres et décimètres	1
☐	Ruban adhésif invisible avec distributeur	1
☐	Séparateur à onglets pour reliure à 3 anneaux (paquet de 5 onglets)	2
☐	Surligneurs (jaune, rose, bleu, vert)	4
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Souliers de course Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets ou du velcro. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	1 paire

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.
- ☐ Les crayons doivent être taillés et bien identifiés (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir deux paires de souliers : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de juillet 2024 et les cahiers d'exercices à partir du 1^{er} août 2024. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction



Facturation & effets scolaires 4^e année 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Matcha – Cahiers d'apprentissage A et B – 4 ^e année	19,95 \$
Duo – Cahier de savoirs et d'activités 4	19,95 \$
Terminus – Cahier de savoirs et d'activités – 4 ^e année	13,95 \$
	53,85 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Plan de travail	2,60 \$
– Agenda et devoirs	2,25 \$
– CCQ	0,40 \$
– Sciences et technologie	2,00 \$
– Français	1,00 \$
– Mathématique	1,00 \$
– Art dramatique	1,00 \$
– Projets	1,00 \$
– Cartable d'étude	0,50 \$
Imprimerie d'anglais (incluant cahier maison)	3,23 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
TOTAL	15,33 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Acétate double, format lettre	1
☐ Cahier ligné broché, 32 pages	4
☐ Cahier ligné broché, 80 pages	1
☐ Cahier quadrillé broché, métrique 1 cm, 27.6 x 21.2 cm, 40 pages	1
☐ Cartable 1,5 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	1
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	2
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Correcteur en ruban	1
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguisés, boîte de 12	2
☐ Crayon à l'encre bleue	1
☐ Crayon à l'encre rouge	1
☐ Crayons de couleur en bois, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	4
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe extra fine	1

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Duo-tang en plastique à 3 crampons (couleurs de votre choix)	4
☐	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes (couleur de votre choix)	1
☐	Portefolio, 2 pochettes (couleur de votre choix)	1
☐	Étui à crayons souple	1
☐	Feuilles blanches, non trouées, format lettre	50
☐	Gomme à effacer de couleur blanche	2
☐	Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1
☐	Pochette protectrice, format lettre	20
☐	Règle de 30 cm, transparente rigide	1
☐	Ruban adhésif invisible avec distributeur	1
☐	Surligneurs (jaune, rose, orange et bleu)	4
☐	Tablette de papier quadrillé, 3 trous, 1 cm , format lettre	1
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Souliers de course : une paire de souliers pour l'intérieur et une paire pour l'extérieur. Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	2 paires
☐	Vêtements de sport (pantalon court et chandail à manches courtes)	1

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être **identifiés au nom de l'élève.**
- ☐ Les crayons doivent être **taillés** et bien **identifiés** (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés au courant de l'année, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir **deux paires de souliers** : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).
- ☐ **Préparer la réserve de matériel de classe :**

RÉSERVE
Dans un grand sac de style Ziploc bien identifié, préparer les effets scolaires suivants : ☐ 1 colle en bâton ☐ 3 crayons-feutres effaçables à sec noirs ☐ 1 gomme à effacer ☐ 20 crayons à la mine en bois HB, taillés
* Réserve à conserver en classe. ** Déposer les feuilles protectrices ainsi que la tablette quadrillée dans le cartable.

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de juillet 2024 et les cahiers d'exercices à partir du 1^{er} août 2024. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction



Facturation & effets scolaires 5^e année 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Décimale – Cahiers de savoirs et d'activités 5	20,50 \$
Escales – Cahier de savoirs et d'activités 5, 2 ^e édition	13,95 \$
Trio – Cahier de savoirs et d'activités 5	20,50 \$
	54,95 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Français	5,00 \$
– Mathématique + document SA	7,50 \$
– ECR	1,00 \$
– Sciences et technologie	2,00 \$
– Univers social	2,00 \$
– Art dramatique	1,00 \$
Imprimerie d'anglais (incluant cahier maison)	3,16 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
Agenda	9,80 \$
TOTAL	31,81 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Bloc de feuillets autoadhésifs, 7.6 x 7.6 cm (post-it)	2
☐ Cahier ligné broché, 32 pages	8
☐ Cahier quadrillé broché, métrique 1 cm , 27.6 x 21.2 cm, 40 pages	1
☐ Calculatrice avec les fonctions de base	1
☐ Cartable 1 pouce, couverture rigide	1
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	2
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Correcteur en ruban	2
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayon à l'encre bleue	4
☐ Crayons de couleur en bois, aiguisés, boîte de 24	1
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	2
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 24	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe extra fine	1

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Duo-tang à 3 crampons (rouge, vert, orange, noir, jaune, bleu, mauve)	7
☐	Étui à crayons souple	2
☐	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre (feuilles mobiles)	150
☐	Feuilles blanches, non trouées, format lettre	20
☐	Gomme à effacer de couleur blanche	3
☐	Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1
☐	Pochette en plastique translucide, format légal	1
☐	Pochette protectrice, format lettre	10
☐	Rapporteur d'angles	1
☐	Règle de 30 cm, transparente rigide	1
☐	Ruban adhésif invisible avec distributeur	1
☐	Séparateurs à onglets pour reliure à 3 anneaux (paquet de 5)	1
☐	Surligneurs (jaune, rose, bleu et vert)	4
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Souliers de course : une paire de souliers pour l'intérieur et une paire pour l'extérieur. Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	2 paires
☐	Vêtements de sport (pantalon court et chandail à manches courtes)	1

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être **identifiés au nom de l'élève**.
- ☐ Les crayons doivent être **taillés** et bien **identifiés** (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés au courant de l'année, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir **deux paires de souliers** : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de **juillet 2024** et les cahiers d'exercices à partir du **1^{er} août 2024**. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction



Facturation & effets scolaires 6^e année 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Les irréductibles 6 ^e année – Cahiers d'apprentissage A et B	20,50 \$
	20,50 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Français	15,00 \$
– Mathématique	5,00 \$
– CCQ	2,00 \$
– Sciences et technologie	5,00 \$
– Univers social	5,00 \$
– Projets	2,00 \$
– Art dramatique	0,50 \$
– Pratiques évaluations ministérielles de mai	9,00 \$
Imprimerie d'anglais (incluant cahier maison)	3,16 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
	47,01 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Bloc de feuillets autoadhésifs, 7.6 x 7.6 cm (post-it)	1
☐ Cahier interliné, reliure à spirale, 26.6 x 20.3 cm, 80 pages	2
☐ Cahier ligné broché, 3 trous, 0.7 cm, 27.6 x 21.2 cm, 32 pages	8
☐ Cahier quadrillé broché, métrique, 23.2 x 18.1 cm, 32 pages	2
☐ Calculatrice avec les fonctions de base	1
☐ Cartable 1 pouce, couverture rigide	1
☐ Cartable 1,5 pouce, couverture rigide	1
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	2
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Correcteur en ruban	1
☐ Crayon à l'encre bleue	2
☐ Crayon à l'encre rouge	2
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguisés, boîte de 24	1
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	2
☐ Crayons de couleur en bois, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 12	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe extra fine	1
☐ Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes (noir, jaune, orange, vert, bleu, rouge, mauve)	7

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Étui à crayons souple	2
☐	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre (feuilles mobiles)	100
☐	Feuilles blanches, non trouées, format lettre	20
☐	Gomme à effacer de couleur blanche	2
☐	Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1
☐	Pochette en plastique translucide, format légal	1
☐	Pochette protectrice, format lettre	20
☐	Règle de 30 cm, transparente rigide	1
☐	Ruban adhésif invisible avec distributeur	1
☐	Séparateurs à onglets pour reliure à 3 anneaux (paquet de 5)	1
☐	Surligneurs, couleurs variées, boîte de 6	1
☐	Tablette à pince	1
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Souliers de course : une paire de souliers pour l'intérieur et une paire pour l'extérieur. Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	2 paires
☐	Vêtements de sport (pantalon court et chandail à manches courtes)	1

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être **identifiés au nom de l'élève**.
- ☐ Les crayons doivent être **taillés** et bien **identifiés** (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés au courant de l'année, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir **deux paires de souliers** : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de **juillet 2024** et les cahiers d'exercices à partir du **1^{er} août 2024**. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction



Facturation & effets scolaires 6^e année PAI 2024-2025

MATÉRIEL DIDACTIQUE	PRIX
Les irréductibles 6 ^e année – Cahiers d'apprentissage A et B	20,50 \$
Les inséparables 6 ^e année – Cahiers d'apprentissage A et B	20,50 \$
	41,00 \$ (+tx)

EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)	PRIX
Frais d'imprimerie	
– Français	5,00 \$
– Mathématique	5,00 \$
– CCQ	1,00 \$
– Sciences et technologie	2,00 \$
– Univers social	5,00 \$
– Projets	2,00 \$
– Art dramatique	0,50 \$
– Pratiques évaluations ministérielles de mai	9,00 \$
Activity books	10,00 \$
Imprimerie anglais	3,00 \$
Imprimerie éducation physique	0,10 \$
Imprimerie arts plastiques	0,25 \$
	42,85 \$

FOURNITURES SCOLAIRES	QUANTITÉ
☐ Bloc de feuillets autoadhésifs, 7.6 x 7.6 cm (post-it)	1
☐ Cahier interliné, reliure à spirale, 26.6 x 20.3 cm, 80 pages	2
☐ Cahier ligné broché, 3 trous, 0.7 cm, 27.6 x 21.2 cm, 32 pages	8
☐ Cahier quadrillé broché, métrique, 23.2 x 18.1 cm, 32 pages	2
☐ Calculatrice avec les fonctions de base	1
☐ Cartable 1 pouce, couverture rigide	1
☐ Cartable 1,5 pouce, couverture rigide	1
☐ Ciseaux à bouts pointus	1
☐ Colle en bâton solide, 40 grammes	2
☐ Colle liquide blanche, 150 ml	1
☐ Correcteur en ruban	1
☐ Crayon à l'encre bleue	2
☐ Crayon à l'encre rouge	2
☐ Crayons à mine en bois HB, aiguisés, boîte de 24	1
☐ Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	2
☐ Crayons de couleur en bois, aiguisés, boîte de 12	1
☐ Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 12	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe fine	1
☐ Crayon marqueur permanent noir, pointe extra fine	1

FOURNITURES SCOLAIRES		QUANTITÉ
☐	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes (noir, jaune, orange, vert, bleu, rouge, mauve)	7
☐	Étui à crayons	2
☐	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre (feuilles mobiles)	100
☐	Feuilles blanches, non trouées, format lettre	20
☐	Gomme à effacer de couleur blanche	2
☐	Outils de géométrie – rapporteur d'angles 180 degrés	1
☐	Papier de construction, 12 couleurs éclatantes, 50 feuilles	1
☐	Pochette en plastique translucide, format légal	1
☐	Pochette protectrice, format lettre	20
☐	Règle de 30 cm, transparente rigide	1
☐	Ruban adhésif invisible avec distributeur	1
☐	Séparateurs à onglets pour reliure à 3 anneaux (paquet de 5)	1
☐	Surligneurs, couleurs variées, boîte de 6	1
☐	Tablette à pince	1
☐	Taille-crayons avec réceptacle	1

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE		QUANTITÉ
☐	Écouteurs pour l'informatique avec support à la tête	1
☐	Tablier ou vieille chemise pour protéger les vêtements	1
☐	Souliers de course : une paire de souliers pour l'intérieur et une paire pour l'extérieur. Les souliers doivent avoir un bon soutien et doivent s'attacher correctement avec des lacets. Les souliers ne doivent pas marquer le plancher.	2 paires
☐	Vêtements de sport (pantalon court et chandail à manches courtes)	1

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ☐ Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être **identifiés au nom de l'élève**.
- ☐ Les crayons doivent être **taillés** et bien **identifiés** (ainsi que les bouchons).
- ☐ Tout le matériel qui est encore en bon état peut être utilisé pour l'année suivante.
- ☐ Certains articles pourront être renouvelés au courant de l'année, au besoin.
- ☐ Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.
- ☐ Les élèves doivent avoir **deux paires de souliers** : 1 paire pour l'extérieur et 1 paire pour l'intérieur (peut être la même paire que pour l'éducation physique).

Vous trouverez ci-dessus la liste des cahiers d'activités que vous pourrez vous procurer avant la rentrée scolaire. Afin de vous faciliter le magasinage, nous avons pris entente avec la pharmacie Familiprix située dans le centre commercial à Saint-Joseph-du-Lac au 3747, chemin Oka où tous les effets scolaires seront disponibles à partir du mois de **juillet 2024** et les cahiers d'exercices à partir du **1^{er} août 2024**. Une ristourne de 15% sur la vente de ces cahiers d'activités est remise à l'école. Cette ristourne sera déposée dans les fonds spéciaux et le conseil d'établissement en déterminera l'usage (pour les élèves). Vous pouvez également vous procurer ces cahiers à tout autre magasin de votre choix.

Nous vous remercions pour votre collaboration,
La direction



Matériel didactique & effets généraux 2024-2025

	Matériel didactique		Effets généraux		Grand total
1 ^{re} année	Cahiers Kiwi	19,50 \$ (20,48 \$)	Imprimerie	20,31 \$	68,99 \$
	Pico & compagnie	7,95 \$ (8,35 \$)			
	Mini-TNI	8,95 \$ (9,40 \$)			
	Gazou – 1 ^{re} année	9,95 \$ (10,45 \$)			
2 ^e année	Cahiers Pomélo	19,50 \$ (20,48 \$)	Imprimerie	18,09 \$	78,90 \$
	Cahiers Kiwi	19,50 \$ (20,48 \$)			
	Mini-TNI	8,95 \$ (9,40 \$)			
	Gazou – 2 ^e année	9,95 \$ (10,45 \$)			
3 ^e année	Cahiers Duo	19,95 \$ (20,95 \$)	Imprimerie	20,92 \$	73,27 \$
	Cahiers Matcha	19,95 \$ (20,95 \$)			
	Ribambelle	9,95 \$ (10,45 \$)			
4 ^e année	Cahiers Duo	19,95 \$ (20,95 \$)	Imprimerie	15,33 \$	71,88 \$
	Cahiers Matcha	19,95 \$ (20,95 \$)			
	Cahiers Terminus	13,95 \$ (14,65 \$)			
5 ^e année	Cahiers Décimale	20,50 \$ (21,53 \$)	Imprimerie	22,01 \$	89,52 \$
	Cahiers Escales	13,95 \$ (14,65 \$)	Agenda	9,80 \$	
	Cahiers Trio	20,50 \$ (21,53 \$)			
6 ^e année	Cahiers Les irréductibles	20,50 \$ (21,53 \$)	Imprimerie	47,01 \$	68,54 \$
PAI	Cahiers Les irréductibles	20,50 \$ (21,53 \$)	Imprimerie	32,85 \$	85,91 \$
	Cahiers Les inséparables	20,50 \$ (21,53 \$)	Activity books	10,00 \$	



Tableau des sorties / activités scolaires 2024-2025

Niveau	Activités / sorties	Date	Contrat	Soumissions	Dépôt	MIS23I	MIS182	MIS186	Montant chargé aux parents	Facture payée	Transport payé
1 ^{re}	Atelier d'écriture avec Benoît Archambault	10/10/2024 15/10/2024	N/A	N/A	N/A		1 310,50 \$			☒	N/A ☐
	Pièce de théâtre Circus Opus – Lionel-Groulx	19/11/2024	N/A	Oui	N/A			1 664,00 \$		☒	1 121,01 \$ ☒
	Atelier de danse Gumbouts	02/06/2025	N/A	N/A	N/A		1 544,72 \$			☐	N/A ☐
2 ^e	Atelier d'écriture avec Benoît Archambault	10/10/2024 15/10/2024	N/A	N/A	N/A		1 310,50 \$			☒	N/A ☐
	Pièce de théâtre Circus Opus – Lionel-Groulx	19/11/2024	N/A	Oui	N/A			1 664,00 \$		☒	1 121,01 \$ ☒
	Atelier de danse Gumbouts	02/06/2025	N/A	N/A	N/A		1 544,72 \$			☐	N/A ☐
3 ^e	Atelier d'écriture créative – La boîte à mots	Fév. à mai	N/A	N/A	N/A	2 500,00 \$				☒	N/A ☐
	Spectacle « Chanteurs de pommes »	17/03/2025	N/A	Oui	N/A			2 130,00 \$		☒	1 121,01 \$ ☒
	Archéophone – Animation sur les Incas	02/05/2025	N/A	N/A		389,77 \$				☒	N/A ☐
	Archipel Amélio	27/05/2025	Oui	Oui	N/A			2 842,84 \$	2 840,00 \$ 20,00 \$/élève	☒	3 173,31 \$ ☒
4 ^e	Atelier d'écriture créative – La boîte à mots	Oct. à janv.	N/A	N/A	N/A	2 500,00 \$				☒	N/A ☐
	Salon du livre – Palais des congrès de Montréal	29/11/2024	N/A	Oui	N/A			1 369,35 \$		☒	1 369,35 \$ ☒
	Spectacle « Chanteurs de pommes »	17/03/2025	N/A		N/A			2 130,00 \$		☒	1 121,01 \$ ☒
	Atelier – Neuronnes atomiques	22/05/2025	N/A	N/A	N/A	639,38 \$				☒	N/A ☐
	Archipel Amélio	27/05/2025	Oui	Oui	N/A			2 842,84 \$	2 840,00 \$ 20,00 \$/élève	☒	3 173,31 \$ ☒
5 ^e	Base de plein-air Bon départ (3 jours)	06/11/2024	N/A	Oui	N/A				220,21 \$/élève	☒	1 817,08 \$ ☒
	Ateliers – Neuronnes Atomiques	20/05/2024	N/A	N/A	N/A		1 918,14 \$			☒	N/A ☐
	Tout à trac	21/05/2024 22/05/2024	N/A	N/A	N/A		1 329,38 \$			☒	N/A ☐
	Patrimoine du vieux St-Eustache	06/05/2025	N/A	Oui	N/A			840,00 \$		☒	1 575,16 \$ ☒
	Atelier de théâtre – Commedia Dell'Arte	Déc. 2024	N/A	N/A			1 967,25 \$			☒	N/A ☐
6 ^e	Ateliers – Neuronnes Atomiques	05/02/2025 14/03/2025	N/A	N/A	N/A		1 066,05 \$			☒	N/A ☐
	45 degrés Nord	27/05/2025	N/A	Oui		764,58 \$		1 529,16 \$		☒	1 437,19 \$ ☒
	Sortie à Ottawa (incluant le souper)	17/06/2025	Oui	N/A		2 585,00 \$			100,94 \$/élève**	☐	N/A ☐

** demande au CE 2500\$ des fonds spéciaux



Tableau des sorties / activités scolaires 2024-2025

SDG	Journée cirque Hip-Hop – Animation à l'école	08/10/2024	Oui	N/A	850,00 \$					26,28 \$/élève	☒	N/A
	Espace pour la vie	22/11/2024	Oui	N/A	390,00 \$					27,39 \$/élève	☒	Inclus
	Katag	24/01/2025	Oui	N/A	275,00 \$					15,50 \$/élève	☒	N/A
	Sciences en folie	29/05/2025	Oui	N/A	840,00 \$					25,98 \$/élève	☒	N/A
École	Spectacle de Noël – Chorale au Cours du Moulin	18/12/2024	N/A	N/A	N/A					Gratuit		Assuré par la résidence
Parosco	Festival de Futsal	01/11/2024	N/A	Covoiturage	N/A					13,85 \$/élève	☒	N/A
	Festival de volleyball	14/04/2025	N/A	Covoiturage	N/A					13,85 \$/élève	☒	N/A

★Bénévoles présents lors des activités/sorties★

- > Photos scolaires : Tania Boissonneault & Véronique Vallée
- > Halloween : Tania Boissonneault, Meryem El Hanachi, Mélissa Simard-Mathieu,
- > Vaccination des élèves de 4^e année : Carole Matte, Tania Boissonneault





**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école des Lucioles
tenue le 13 mai 2024, au salon du personnel, à 19 h**

Présences :

	Madame Meryem El Hanachi, parent membre
	Madame Rachel Demers Perreault, parent membre
	Monsieur Francis Massie, parent membre
	Madame Samia Maatouk, parent membre
Absente	Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre
	Monsieur Ahmed Ben Sassi, parent membre substitut
	Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien
	Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant
	Madame Dominique Archambault, représentante du personnel enseignant
Absente	Madame Isabelle Marcil, représentante du personnel enseignant
	Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde
	 Madame Natacha Barrette, directrice

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, Madame El Hanachi, fait la lecture de l'ordre du jour.

La direction désire ajouter un point concernant le budget initial entre le point 10 et 11.

Il est proposé par Madame Grand'Maison D'ADOPTER l'ordre de jour tel que modifié.

Adopté

Résolution n° CELUC-130524-001

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 avril 2024

La présidente présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Maatouk D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 8 avril tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° CELUC-130524-002

4. Période de questions

Aucune.

5. Suivi

Aucun.

6. Bloc d'information

La présidente : ☉

La/le délégué(e) au comité de parents : ☉

La responsable du SDG : ☉

La direction et le personnel de l'école :

Madame Barrette informe les membres des critères établis pour la formation des groupes de 6^e année – PAI. L'autonomie et l'intérêt de l'élève pour le volet anglais seront considérés. Les élèves et leurs parents devront assister à une soirée d'information obligatoire à la fin du mois de mai. Les élèves non bilingues seront favorisés. Tous ces critères seront pris en compte pour former des groupes équilibrés. S'il n'y a pas assez d'élèves intéressés à faire partie du programme PAI, une pige aura lieu.

7. Code de vie 2024-2025

Madame Barrette présente le code de vie 2024-2025 qui est en tout point pareil à celui de 2023-2024. Elle informe également les membres que l'équipe-école sera accompagné tout au long de l'année par l'équipe du CS pour travailler en collaboration sur celui-ci. C'est pourquoi il n'y a pas de modifications.

Il est proposé par Monsieur Massie D'APPROUVER le code de vie 2024-2025 tel que présenté.

Approuvé

Résolution n° CELUC-130524-003

8. Calendrier scolaire 2024-2025

Mme Barrette présente le calendrier scolaire 2024-2025. Ce dernier a été arrimé avec celui de l'école du Grand-Pommier puisque les élèves du préscolaire y ont été transférés. L'école conserve la journée pédagogique après l'Halloween ainsi que la demi-journée en fin d'année.

9. Encadrement des contributions financières

Mme Barrette présente le document relatif à l'encadrement des contributions financières. Aucun changement n'y a été apporté depuis l'année dernière. Par ailleurs, les membres doivent déterminer le montant maximum pouvant être facturé aux parents en ce qui a trait aux photocopies ainsi qu'aux voyages de moins de 3 jours.

Les membres proposent un montant maximum de **100,00 \$ pour les photocopies**, incluant le coût des cahiers d'exercices. Ils ont aussi déterminé un montant de **300,00 \$ pour les voyages de moins de 3 jours**.

Il est proposé par Monsieur Ben Sassi d'APPROUVER le cadre des contributions financières en y spécifiant les montants maximums pouvant être facturés aux parents en termes de photocopies et de voyages de moins de 3 jours.

Approuvé

Résolution n° CELUC-130524-004

10. Liste des effets scolaires

Madame Barrette présente la liste des effets scolaires de chaque niveau.

Il est proposé par Monsieur Ben Sassi D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'élève dessine, écrit ou découpe pour l'année scolaire 2024-2025.

Approuvé

Résolution n° CELUC-130524-005

Il est proposé par Madame El Hanachi D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2024-2025 et les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Approuvé

Résolution n° CELUC-130524-006

11. Budget initial

Madame Barrette informe les membres que les règles budgétaires du ministère sont inconnues pour le moment. Toutefois, l'école bénéficie d'un budget de 111 000 \$ pour de l'aide à la classe (équivalent à 80 heures par semaine). Il y a également une augmentation du budget relié à la surveillance des élèves en raison de la nouvelle convention des enseignants. Il y aura le même nombre de T.E.S. l'an prochain et le poste de Madame Marcil a été reconduit (projet-école). Pour le tutorat et le plan de rattrapage, ce sera à voir dans quelques mois. Pour l'aide pédagogique, il n'y a pas de poste à l'affichage en raison du budget inconnu pour l'instant.

Il est proposé par Madame Marcil D'ADOPTER et de soumettre pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget initial 2024-2025 de l'établissement.

Adopté

Résolution n° CELUC-130524-007

Il est proposé par Madame Grand'Maison D'ADOPTER les règles de transférabilité en permettant à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement.

Adopté

Résolution n° CELUC-130524-008

12. Sorties

Aucune.

13. Suivi des fonds spéciaux

Madame Barrette fait un survol des fonds spéciaux, des soldes de chaque poste budgétaire. Elle en profite également pour demander l'approbation des membres pour une activité reliée au projet musique en 5^e année. Une cinquantaine d'élèves auraient la chance d'assister au spectacle « Les épatantes épopées ». Le coût de l'activité s'élève à 849,75 \$.

Il est proposé par Madame El Hanachi D'APPROUVER la tenue du spectacle pour les élèves du projet musique.

Approuvé

Résolution n° CELUC-130524-009

La direction profite de l'occasion pour mentionner aux membres qu'elle a fait des soumissions pour la pose de gazon synthétique dans la cour d'école. Le coût de la soumission reçue tourne autour de 22 000 \$. Il y a possibilité de transférer 10 000 \$ du poste budgétaire relié au projet bibliothèque vers le poste 79701 pour payer la facture. Madame Barrette est en attente de réponse concernant la garantie reliée à la pose de gazon synthétique.

Les membres ont décidé de reporter cette décision à la prochaine rencontre du conseil d'établissement afin d'avoir toutes les informations en mains.

14. Questions diverses

Aucune.

15. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame El Hanachi, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Perreault DE LEVER la séance à 19 h 46.

Adopté

Résolution n° CELUC-130524-010

La présidente
Meryem El Hanachi

La directrice
Natacha Barrette

La secrétaire
Julie Bourgault



**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école des Lucioles
tenue le 23 septembre 2024, au salon du personnel, à 19 h**

Présences :

Absent	Madame Meryem El Hanachi, parent membre Monsieur Solaimane Benfdil, parent membre Madame Tania Boissonneault, parent membre Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre Madame Shikha Seebrun, parent membre substitut Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant Madame Élodie Locas, représentante du personnel enseignant
Absente	Madame Isabelle Marcil, représentante substitut du personnel enseignant
Absente	Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde Madame Jessica Lausterer, représentante substitut du service de garde
	Madame Anyk Berger, directrice

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 04.

2. Accueil des nouveaux membres

Madame Berger souhaite la bienvenue à tous les membres. Un petit tour de table a lieu afin que chaque membre se présente brièvement.

3. Nomination d'une secrétaire de réunion

Madame Berger informe les membres qu'il a été convenu que Madame Bourgault, secrétaire de l'école, assisterait à distance ou en présentiel (selon les besoins) aux rencontres et prendra les notes. Tous les membres sont en accord avec cette décision.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame Grand'Maison d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CELUC-230924-001

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juin 2024

Il est PROPOSÉ par Madame Porras d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2024 tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CELUC-230924-002

6. Distribution des postes

Lors de l'assemblée générale, deux postes ont été comblés. Madame Boissonneault et Monsieur Benfdil siégeront au conseil d'établissement pour une durée de 2 ans. Madame Seebrun accepte de siéger à titre de substitut au conseil d'établissement. Monsieur Benfdil accepte également de siéger au comité de parents. Le mandat de Madame Porras se termine en juin 2025.

7. Élection à la présidence

Madame El Hanachi se propose comme candidate à la présidence. Madame El Hanachi est nommée présidente à l'unanimité.

Adopté

Résolution n° CELUC-230924-003

8. Démission d'un membre / Mise en candidature d'un poste

Madame Maatouk ayant démissionnée de son poste, il y a donc un poste d'un an à pourvoir au conseil d'établissement.

Finalement, Mme Seebrun accepte de remplacer Mme Maatouk pour un an. Le poste de substitut comme membre est donc toujours disponible.

9. Élection du substitut à la présidence (art. 60)

Madame Porras se propose comme candidate à la vice-présidence. Madame Porras est nommée vice-présidente (substitut) à l'unanimité.

Adopté

Résolution n° CELUC-230924-004

10. Question du public

Aucune.

11. Autorisation pour la communication des renseignements nominatifs

La direction présente les documents à remplir pour la présidente ainsi que pour les représentants au comité de parents.

12. Nomination des représentants de la communauté

Aucune communication à ce sujet n'a été reçue.

13. Adoption des règles de régie interne

Madame Berger énonce les règles de régie interne du conseil d'établissement. Ces dernières n'ont pas été modifiées depuis l'an dernier.

Il est PROPOSÉ par Madame Locas d'adopter les règles de régie interne telles que présentées.

Adopté

14. Calendrier des rencontres

Madame Berger présente une proposition de calendrier des rencontres pour l'année. Les rencontres auront lieu le lundi.

Il est PROPOSÉ par Madame Boissonneault d'approuver le calendrier des rencontres proposé.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-006

15. Proposition d'un plan de travail pour l'année

Dépôt d'un document par Madame Berger proposant un plan de travail pour l'année 2024-2025.

16. Dénonciation d'intérêt (art. 70)

La direction remet le document pour les dénonciations d'intérêt à tous les membres. Une fois complété, les membres le remettent à la direction.

17. Bloc d'information

La présidente : ☹

La/le délégué(e) au comité de parents : ☹

La responsable du SDG :

Madame Lausterer remplace Madame Bacon durant son absence à durée indéterminée.

Les éducatrices sont en soutien à la classe 10 heures par semaine. Cette mesure a été implantée dans toutes les écoles du Québec. À la 1^{re} étape, ce sont les élèves du 1^{er} cycle qui en bénéficient. Le comité EHDAA décide du niveau où l'aide à la classe serait bénéfique, selon les besoins.

La direction et le personnel de l'école :

Madame Berger informe les membres que le plan d'action du projet éducatif sera à travailler cette année. Les 3 objectifs ciblés sont : augmenter les notes en lecture, augmenter le sentiment de bien-être à l'école et accentuer la communication école-famille. À cet effet, Madame Boissonneault explique le bienfait du billet vert utilisé à l'école du Grand-Pommier pour renforcer les comportements positifs.

En lien avec le projet éducatif, Madame Berger souhaite créer un petit comité de parents pour organiser 2 fêtes durant l'année : Halloween et Noël. Madame Boissonneault & Madame Porras sont disponibles le jour pour aider.

Madame Berger profite également de l'occasion pour informer les membres qu'à la suite de la forte pluie du 9 août dernier, tout le paillis dans la cour s'est retrouvé dans les rues avoisinantes. Le coût d'achat pour du nouveau paillis s'élève à 10 500 \$. Comme l'école doit assumer ces frais, la direction demande aux membres s'ils sont d'accords que la facture soit payée en partie ou en totalité par les fonds spéciaux. Plusieurs appels ont été faits pour essayer de diminuer le coût, sans succès.

Il est PROPOSÉ par Madame El Hanachi de payer la totalité de la facture avec les fonds spéciaux.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-007

18. Sorties à distance de marche / Activités et sorties école / Activités SDG

Comme à chaque année, les membres sont sondés à savoir s'ils sont en accord avec les sorties à distance de marche de l'école (cross-country, marche dans le boisé ou dans la rue, etc.).

Il est PROPOSÉ par Madame Porras d'approuver la tenue de sortie à distance de marche de l'école pour l'année 2024-2025.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-008

Madame Berger présente le tableau des activités et sorties prévues jusqu'à maintenant.

Il est PROPOSÉ par Madame El Hanachi d'approuver le tableau des activités présentées.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-009

Plusieurs sorties sont organisées par le service de garde lors des journées pédagogiques. Toutefois, celles-ci doivent aussi être approuvées par le conseil d'établissement. Les sorties prévues cette année sont les suivantes :

- Journée cirque Hip-Hop à l'école le 8 octobre – 26,28 \$ par élève (50 places)
- Espace pour la vie (Biodôme et Planétarium) le 22 novembre – 27,39 \$ par élève (50 places)
- Katag à l'école le 24 janvier – 15,50 \$ par élève (50 places)
- Sciences en folie à l'école le 29 mai – 25,98 \$ par élève (50 places)

Il est PROPOSÉ par Madame El Hanachi d'approuver les sorties organisées par le service de garde.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-010

Les enseignants en éducation physique ont également prévu des activités parascolaires cette année. Il y aura un tournoi pour chaque sport (futsal, hockey cosom, basketball, volleyball) en association avec l'Académie Ste-Thérèse. Pour l'instant, ce sont les élèves du 3^e cycle qui peuvent y participer. Le coût du tournoi de futsal qui aura lieu le 1^{er} novembre est de 13,95 \$ par élève. Les parents seront sollicités pour favoriser le covoiturage. Il n'y aura pas de transport en autobus.

Il est PROPOSÉ par Madame Locas d'approuver la tenue des activités parascolaires proposées ainsi que les tournois.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-011

19. Programme d'activités du SDG 24-25 (art. 3 et 4)

Madame Berger présente le programme d'activités du service de garde qui résume les objectifs et la planification annuelle du service de garde en lien avec le projet éducatif. Chaque semaine, l'équipe du service de garde prévoit une rencontre de régulation.

Il est PROPOSÉ par Madame Seebrun d'approuver le programme d'activités du service de garde tel que présenté.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-012

20. Dons volontaires / Campagne de financement

La direction présente le dépliant publicitaire de l'entreprise Perfection. Cette année, l'école a choisi la vente de bûches de Noël. Il n'est pas possible de vendre les tartes et les bûches en même temps. Le coût unitaire d'une bûche est fixé à 26,00 \$. La campagne est gérée entièrement en ligne, donc pas de gestion d'argent par l'école. La vente débutera à la mi-octobre environ.

Les membres ont approuvé à l'unanimité la vente de bûches de l'entreprise Perfection comme 1^{re} campagne de financement 2024-2025.

Approuvé

Résolution n° CELUC-230924-013

Possibilité d'une 2^e campagne de financement en mars. Cette fois-ci, il s'agirait de produits de la Maison Lavande, plus précisément d'un savon à mains. Il y aurait un concours de dessin parmi les élèves pour déterminer l'emballage de la bouteille de savon. Des précisions seront à venir sur les coûts demandés pour le savon et le sac. Cependant, il n'y aura aucune possibilité de commande en ligne. L'école devra faire la gestion des commandes et de l'argent.

Dans le but de diminuer les coûts reliés à la sortie au camp Bon départ pour les élèves de 5^e année, Madame Maheux propose des cartes à gratter comme campagne de financement. Le coût d'achat d'une carte est de 8,05 \$ et une carte permet d'amasser la somme de 97,00 \$.

Par ailleurs, Madame Berger informe les membres qu'en vue du cross-country qui approche, elle a sollicité le responsable des commandites au IGA Lamoureux. Ce dernier, Monsieur Jean-Pierre Proulx, a généreusement accepté d'octroyer un crédit de 1 000 \$ à l'école pour l'achat de nourriture lors d'événements prévus pour tous les élèves de l'école. L'école aura la possibilité d'avoir la mascotte du IGA pour un événement dans l'année.

21. Questions diverses

Madame Porras soulève un questionnaire concernant l'utilisation des agendas plutôt que les sites de classe dans un contexte où les parents essaient de réduire le temps d'écran de leurs enfants. Une discussion a lieu entre les membres.

22. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame El Hanachi, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Locas DE LEVER la séance à 20 h 32.

Adopté

Résolution n° CELUC-230924-014

La présidente
Meryem El Hanachi

La directrice
Anyk Berger

La secrétaire
Julie Bourgault



**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école des Lucioles
tenue le 18 novembre 2024, au salon du personnel, à 19 h**

Présences :

Absente	Madame Meryem El Hanachi, parent membre et présidente
	Monsieur Solaimane Benfdil, parent membre
	Madame Tania Boissonneault, parent membre
	Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre
	Madame Shikha Seebrun, parent membre substitut
	Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien
Absente	Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant
	Madame Élodie Locas, représentante du personnel enseignant
	Madame Isabelle Marcil, représentante substitut du personnel enseignant
Absente	Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde
Absente	Madame Jessica Lausterer, représentante substitut du service de garde
	Madame Anyk Berger, directrice

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 04.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction, Madame Berger, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Locas D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CELUC-181124-001

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 septembre 2024

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Madame Boissonneault mentionne une petite coquille dans le procès-verbal. Lorsqu'il y a mention des billets verts, il ne s'agit pas de l'école du Grand-Pommier, mais plutôt de l'école Horizon-du-Lac.

Il est proposé par Madame Boissonneault D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 23 septembre, tel que modifié.

Adopté
Résolution n° CELUC-181124-002

4. Question du public

5. Suivi

Madame Berger mentionne aux membres qu'elle a réitéré aux enseignants l'utilité de la feuille de leçons en format « papier » comme outil de communication entre l'école et la maison ainsi que pour inscrire les travaux à faire.

6. Bloc d'information

La présidente : ☺

La/le délégué(e) au comité de parents : La rencontre du comité de parents avait pour sujet principal les besoins des enfants EHDA. Ils ont également voté pour l'élection des membres.

La responsable du SDG : Madame Berger présente la reddition de compte du service de garde, qui se veut un compte-rendu de l'état des finances. Le service de garde accuse un déficit de 23 362 \$ en raison du plan d'atténuation mis en place.

La direction et le personnel de l'école : Madame Berger informe les membres que la journée pédagogique prévue le 12 juin a été déplacée au 13 juin en raison des évaluations ministérielles.

Elle en profite également pour souligner la bannière remportée par les élèves ayant participé au festival de Futsal. Elle annonce aux membres que M. Hynes, enseignant en éducation physique, est en congé de paternité jusqu'à Noël. C'est Madame Chantale Cyr qui le remplace. Comme le Futsal est terminé, c'est le hockey cosom pour les élèves du 2^e cycle qui a débuté les jeudis midi avec l'aide de M. Bergeron, enseignant à 60% à l'école des Lucioles.

Les billets nommés « Petite douceur » ont été introduit cette semaine. Les trois objectifs attendus durant l'année ont un lien direct avec le thème de l'année « Les Lucioles à travers le monde » afin de souligner la persévérance, la bienveillance et les gestes positifs. Les billets jaunes ont été mis sur pause pour le moment. Ce sont plutôt des courriels aux parents de la part des t.e.s. ou des enseignants qui seront envoyés pour les informer des situations qui ont pu se produire durant la journée. Les interventions sont tout de même comptabilisées dans le système SPI.

La journée de l'Halloween fut festive et agréable. Le tout s'est déroulé sous le thème du film « Coco ». Plusieurs parents bénévoles étaient présents pour aider, entre autres, à la distribution des bonbons et à l'organisation des différentes activités. Madame Ethier et ses élèves ont fait une maison hantée dans leur classe, des jeux de société à l'extérieurs ont eu lieu avec la belle température.

Pour le mois de décembre, l'école prévoit faire un calendrier de l'avent en organisant des activités différentes chaque jour et quelques tours du lutin. Parmi ces activités, il y aura le conte de Noël de la directrice le 12 décembre en soirée. Au menu, soirée pyjama avec doudou, lait au chocolat et galettes.

Madame Berger réitère l'importance d'enrichir la liste de parents bénévoles pour la bibliothèque et notamment, pour les objets perdus pour la soirée de rencontres de parents du 21 novembre.

7. Formation obligatoire des nouveaux membres

Madame Berger demande aux nouveaux membres s'ils ont visionné les capsules et pris connaissance des fiches informatives. La plupart des membres ont commencé le visionnement.

8. Consultation du cadre d'organisation scolaire 2025-2028

La direction de l'école, Madame Berger, présente la consultation sur le cadre d'organisation scolaire.

En ce qui concerne le scénario LTGR, les membres ont voté en faveur de l'option 2 : statu quo et transfert des groupes du préscolaire.

Pour ce qui est de l'école Terre-Soleil, les membres ont voté pour l'option 2 : statu quo et transfert de groupes.

Pour le scénario concernant l'école du Maréchal, les membres ont voté en faveur de l'option 1 : modification du bassin dès la rentrée 2025.

En ce qui a trait au plan triennal, l'option 1 a été votée par tous les membres. Ces derniers sont également en accord avec l'acte d'établissement.

9. Consultation sur le calendrier scolaire 2025-2026

La direction de l'école, Madame Berger, présente la consultation officielle pour le calendrier scolaire 2025-2026 – secteur jeunes.

Les choix offerts pour le congé de Noël sont : du 24 décembre 2025 au 6 janvier 2026 ou du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

Les membres ont voté à l'unanimité en faveur du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

Pour la 9^e journée pédagogique fixe, les choix offerts sont les suivants : 21 novembre 2025, 14 novembre 2025, 5 janvier 2026, 7 janvier 2026, 20 février 2026 ou le 9 mars 2026.

Les membres ont tous voté pour le 21 novembre 2025 comme 9^e journée pédagogique fixe au calendrier.

Adopté
Résolution n° CELUC-181124-003

10. Photos scolaires

Madame Berger fait un retour au sujet du service de photographie scolaire par Photomania. Le service était super, les employés étaient d'une gentillesse incroyable sans parler de leur efficacité. Toutefois, le produit final est plus traditionnel que la concurrence.

Un des membres propose la compagnie « Mon petit passeport » pour la prochaine année. Ayant déjà pris des renseignements à leur sujet, il n'y a pas de ristourne et le coût des photos est plus dispendieux à l'achat. Mme Boissonneault nomme avoir été bénévole lors des photographies scolaires à l'école du Grand-Pommier en début d'année et l'école avait choisi « Mon petit passeport ». Les photos sont très belles, mais la séance est moins bien organisée qu'avec Photomania.

Les membres ont décidé de conserver les services de Photomania pour les prochaines photos scolaires. Une demande sera faite à savoir s'il sera possible d'avoir de plus petits forfaits offerts.

11. Budget de fonctionnement CÉ

La direction explique aux membres que le budget de fonctionnement du CÉ peut servir à rembourser les frais de garde, les collations et/ou le repas au restaurant lors de la dernière rencontre de l'année. Ce budget est fixé à 750,00\$ pour l'année.

12. Suivi des fonds spéciaux

Madame Berger présente l'état des fonds spéciaux. L'école recevra une ristourne de 30% sur la vente des bûches de Noël. Les ventes s'élèvent actuellement à environ 9 200 \$. Un montant en lien avec le reliquat a été ajouté aux fonds spéciaux. Ce montant provient des sommes non réclamées par les parents à la suite du recours collectif sur les frais scolaires.

13. Campagne de financement

La direction informe les membres que le concours de dessin en lien avec la campagne de financement de la Maison Lavande est commencé. Chaque classe devra choisir un dessin. Les 18 dessins sélectionnés seront exposés afin de permettre aux membres du personnel de voter pour le dessin qui sera sur l'étiquette des bouteilles de savon. La vente de ces bouteilles aura lieu du 9 au 30 janvier 2025. Le prix est fixé à 12 \$ par bouteille et l'école recevra une ristourne de 45% des ventes. La livraison des produits aura lieu en avril, avant le congé de Pâques.

Il est proposé par Madame Bigras D'APPROUVER la tenue de la campagne de financement en association avec la Maison Lavande.

Approuvé
Résolution n° CELUC-181124-004

14. Activités culturelles

Madame Berger présente les activités culturelles qui auront lieu durant l'année.

- Visite de Marie-Ève Dicaire, boxeuse professionnelle, le 29 novembre 2024 pour les élèves de 6^e année;
- Pièce de théâtre Circus Opus - 1^{er} cycle;
- Gumboots – 1^{er} cycle;
- Spectacle « Chanteurs de pomme » - 2^e cycle;
- Sortie au Salon du livre – 4^e année;
- Sortie au Patrimoine culturel du vieux Saint-Eustache – 5^e année;
- Atelier d'écriture avec Brigitte Meloche – 2^e cycle;
- Comedia de l'Arte (Tout à trac) 2 ateliers – 3^e cycle;
- Percussions des Caraïbes – Projet musique;
- Atelier des neurones atomiques – 5^e année;
- Ateliers des neurones atomiques – 6^e année;
- Sortie à 45 degrés Nord – 6^e année;
- Ateliers d'art dramatique (Comedia de l'Arte) – 6^e année;
- Spectacle de la chorale à la résidence Les Cours du Moulin;
- Patinage et jeu de groupe – Santé globale;
- Glissades et jeu de groupe – Santé globale;
- Conférences d'Ugo Monticone – Multi-projets.

Toutes ces activités sont payées par une mesure sauf la dernière.

Il est PROPOSÉ par Madame Seebrun d'approuver la tenue des activités/sorties présentées.

Approuvé
Résolution n° CELUC-181124-005

15. Questions diverses

Aucune.

16. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame El Hanachi, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Marcil DE LEVER la séance à 20 h 54.

Adopté
Résolution n° CELUC-181124-006

La présidente
Meryem El Hanachi

La directrice
Anyk Berger

La secrétaire
Julie Bourgault



**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école des Lucioles
tenue le 20 janvier 2025, au salon du personnel, à 19 h**

Présences :

Absent	Madame Meryem El Hanachi, parent membre
	Monsieur Solaimane Benfdil, parent membre
	Madame Tania Boissonneault, parent membre
	Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre
	Madame Shikha Seebrun, parent membre substitut
Absente	Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien
	Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant
	Madame Élodie Locas, représentante du personnel enseignant
	Madame Isabelle Marcil, représentante substitut du personnel enseignant
	Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde
	Madame Anyk Berger, directrice

Invitées : Madame Marie-Pier Ethier, enseignante de 6^e année classe régulière
Madame Julie Boudreault, enseignante de 6^e année PAI académique

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 06.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction, Madame Berger, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Grand'Maison D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CELUC-200125-001

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 novembre 2024

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Porras D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 18 novembre, tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CELUC-200125-002

4. Question du public

Aucune.

5. Suivi

La 2^e campagne de financement, vente de savon à mains de Maison Lavande, a débuté le 9 janvier. Il n'y a pas beaucoup de commandes jusqu'à maintenant. La date limite est fixée au 30 janvier 2025.

6. Bloc d'information

La présidente : ☹

La/le délégué(e) au comité de parents : ☹

La responsable du SDG : ☹

La direction :

Réflexion PAI

Une réflexion sur le programme PAI est en cours au sein de l'école des Lucioles en raison de la pénurie d'enseignants qui perdure depuis 3 ans. Il n'y a pas de relève pour l'enseignement de l'anglais au primaire. Ce sont des enseignants non légalement qualifiés qui obtiennent les remplacements par manque de personnel. Une discussion en équipe-école a eu lieu et 20 enseignants sur 24 ont voté contre le maintien du programme PAI à l'école des Lucioles.

Une rencontre de parents pour les élèves de la 4^e et 5^e année (tous les parents de l'école sont invités) aura lieu le 10 février à 18 h 30 au gymnase pour informer les parents face à la réalité du programme d'anglais intensif.

Les membres ainsi que les enseignantes de 6^e année partagent leur opinion à tour de rôle face au programme d'anglais intensif. La direction, Madame Berger, explique ce que l'équipe-école aimerait offrir pour compenser les apprentissages en anglais. Les élèves de 6^e année auraient 2 h de cours d'anglais par semaine. Durant ces 2 h, les enseignants titulaires en 6^e année pourraient offrir une période de 30 minutes en soutien pédagogique aux autres groupes. Il y aurait des sorties en anglais et des activités durant l'heure du dîner. En éliminant le PAI, les enseignantes auraient l'opportunité d'enseigner en décloisonnement; chacun/chacune enseignerait une matière aux 3 groupes.

Confinement barricadé

Une pratique de confinement barricadé aura lieu le 13 février. Une lettre informant les parents sera envoyée. Le policier-formateur a été très clair que le but n'était pas de créer un stress pour les enfants. Les enseignants et membres du personnel peuvent prendre leur temps pour respecter chaque étape du confinement. Le message annonçant le confinement barricadé à l'interphone mentionnera que c'est une pratique pour éviter de faire paniquer les élèves.

Dîner avec la direction

Madame Berger informe les membres que le privilège à gagner en lien avec les défis sur l'ouverture d'esprit et l'attitude positive est un dîner avec la direction et les t.e.s. au printemps.

7. Formation obligatoire des nouveaux membres

Madame Berger demande aux nouveaux membres s'ils ont visionné les capsules et pris connaissance des fiches informatives. Ces derniers répondent par l'affirmative.

8. Budget révisé / reddition de compte des mesures dédiées

La direction de l'école, Madame Berger, présente le budget révisé.

En très grande partie, des mesures servent à payer des salaires en lien direct avec le service à l'élève.

Le conseil d'établissement de l'école des Lucioles confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école des Lucioles la somme totale de 240 052 \$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement, et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2024-2025.

Proposé par : Madame Locas

Adopté par : Madame Bacon

Adopté
Résolution n° CELUC-200125-003

9. Planification des COSP

La planification comprend des activités pour permettre aux enfants du 3^e cycle de s'ouvrir sur le monde professionnel (avenir professionnel, connaissance de soi, aptitudes, intérêts et atouts), de donné un sens aux apprentissages et de renforcer la persévérance scolaire.

Il est proposé par Madame Grand'Maison d'APPROUVER la planification COSP tel que présentée.

Approuvé
Résolution n° CELUC-200125-004

10. Suivi des fonds spéciaux

Madame Berger présente l'état des fonds spéciaux.

L'école a reçu la ristourne du Familiprix. Celle-ci s'élève à 2 909 \$. Pour la vente de bûches, le profit estimé serait autour de 2 000 \$. Un montant de 4 461 \$ a également été ajouté aux fonds spéciaux à titre de reliquat. Cette somme sera utilisée pour soutenir les familles de l'école dans le besoin. Il y a donc un montant total de 28 000 \$ dans les fonds spéciaux.

Les enseignantes de 6^e année demandent aux membres du conseil d'établissement une somme de 2 500 \$ afin de diminuer la facture pour leur sortie de fin d'année à Ottawa. Au lieu de 147 \$ par élève, la facture diminuerait à 100,94 \$.

Il est proposé par Madame El Hanachi d'approuver la demande des enseignantes de 6^e année, soit d'allouer la somme de 2 500 \$ pour diminuer le coût de la facture de la sortie à Ottawa.

Approuvé
Résolution n° CELUC-200125-005

Madame Berger annonce aux membres que Madame Dias, enseignante en 4^e année, a soumis un projet à la Caisse Desjardins et ce dernier a été accepté. Un chèque de 3 000 \$ sera remis à l'école le 4 février prochain. Le projet consiste à acheter et installer des toiles d'ombre dans la cour d'école. Le coût total du projet s'élève à près de 10 000 \$. Pour encourager ce projet, Madame Berger demande la permission d'assumer un montant de 2 500 \$ à même les fonds spéciaux. Le reste du projet sera assumé par d'autres mesures. Madame Berger se renseignera au sujet de l'entretien des toiles.

Il est proposé par Madame Porras d'approuver la demande de Madame Berger. Un montant de 2 500 \$ sera assumé par les fonds spéciaux pour l'achat de toiles d'ombre.

Approuvé
Résolution n° CELUC-200125-006

11. Activités culturelles

Madame Berger présente les activités culturelles qui auront lieu durant l'année.

- Ateliers animés par les neurones atomiques pour les élèves de 4^e année assumés par la mesure 15182.
- Festival de volleyball pour le 3^e cycle à l'Académie Ste-Thérèse. Le coût est de 13,85 \$ par élève.
- Improvisation les jeudis midi pour les élèves de la 4^e à la 6^e année avec Madame Locas et M. Bergeron. Il n'y a aucuns frais pour cette activité. L'activité début le 6 février et durera jusqu'en juin.
- Clip 'n Climb le 28 février pour les élèves du projet santé globale. Le coût est de 19,95 \$ incluant le transport en autobus.

Il est PROPOSÉ par Madame Boissonneault d'approuver la tenue des activités/sorties présentées.

Approuvé
Résolution n° CELUC-200125-006

12. Questions diverses

Aucune.

13. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame El Hanachi, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Locas DE LEVER la séance à 20 h 32.

Adopté
Résolution n° CELUC-200125-007

La présidente
Meryem El Hanachi

La directrice
Anyk Berger

La secrétaire
Julie Bourgault



**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école des Lucioles
tenue le 24 février 2025, au salon du personnel, à 19 h**

Présences :

Absente : Madame Meryem El Hanachi, parent membre
Madame Tania Boissonneault, parent membre
Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre
Madame Shikha Seebrun, parent membre substitut
Madame Mélina Lapointe, représentante du personnel de soutien
Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant
Madame Élodie Locas, représentante du personnel enseignant
Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde

Invitées : Julie Boudreault, enseignante en 6^e année
Olivia Ruel, enseignante en 4^e année
Marie-Pier Ethier, enseignante en 6^e année (présente en visioconférence)
Julie Richer, mère d'une élève en 4^e année
Nathalie Corbin, mère d'une élève en 5^e année

Madame Anyk Berger, directrice

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 03.

La présidente propose un tour de table afin que chacun se présente. La direction profite de l'occasion pour annoncer la démission de Madame Bigras au conseil d'établissement pour des raisons personnelles. C'est Madame Lapointe qui prend sa place.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction, Madame Berger, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Locas D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CELUC-240225-001

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 janvier 2025

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Grand'Maison D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 20 janvier, tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CELUC-240225-002

4. Question du public

La période de questions du public débute avec un rappel des règles par Madame El Hanachi.

Madame Richer partage son point de vue sur le programme PAI et propose des pistes pour soutenir le personnel. La direction précise que les mesures proposées sont déjà en place, incluant, entre autres, l'encadrement de l'enseignante d'anglais par une mentor et une conseillère pédagogique avec des rencontres adaptées aux besoins.

Madame Boudreault souligne les défis liés à la gestion de classe et à l'impact des absences sur les apprentissages en raison du manque de personnel qualifié.

Madame Corbin exprime ses préoccupations quant à l'instabilité de l'enseignement en anglais et souligne son intérêt pour le programme PAI tout en appréciant les solutions mises en place.

Madame Boudreault mentionne la densité du programme et son impact sur certains élèves qui peuvent ressentir de l'anxiété face au rythme des apprentissages.

Madame Berger rappelle l'importance d'offrir un enseignement de qualité en anglais et fait part de ses préoccupations face à la situation.

Enfin, la présidente lit une lettre de Madame St-Louis qui exprime son souhait de maintenir le programme PAI tout en comprenant les enjeux. Elle propose, en cas d'offre du programme Anglais+, une augmentation du nombre d'heures allouées.

5. PAI vs Anglais+

ATTENDU le souhait d'une majorité d'enseignants de mettre fin au Programme d'anglais intensif (ci-après PAI);

ATTENDU la création d'un comité visant à réfléchir à une solution de remplacement;

ATTENDU le nombre de parents présents lors de la rencontre d'information du 10 février dernier visant à présenter les options de maintien du PAI ou la création d'un nouveau projet pédagogique particulier nommé Anglais +;

ATTENDU la réalisation d'un sondage auprès des parents des élèves de 4^e et 5^e année ayant eu un taux de participation de 61%;

ATTENDU que 56% des votes exprimés étaient en faveur de l'arrêt du PAI et son remplacement par le programme Anglais +;

ATTENDU la présentation de la direction concernant les points positifs et négatifs de chacun des deux programmes;

ATTENDU la proposition de la direction de remplacer le PAI par le programme Anglais + offrant 3 heures d'anglais par semaine aux élèves de 6^e année ainsi que des activités/sorties et du parascolaire en anglais;

Un vote secret et le huis clos sont demandés par Madame Boissonneault.

Résultats du vote :

- 6 votes en faveur du programme Anglais +
- 1 vote contre le programme Anglais +

C'est donc à la majorité que les membres du CÉ approuvent que le programme PAI soit aboli et remplacé par le programme Anglais+.

Approuvé
Résolution n° CELUC-240225-003

6. Suivi

Aucun.

7. Bloc d'information

La présidente : ☹

La/le délégué(e) au comité de parents : ☹

La responsable du SDG : ☹

La direction :

Une boutique en ligne à l'effigie de l'école sera bientôt disponible. Un logo pour l'équipe sportive sera inauguré sous peu.

Les frais de livraison de 1 \$ sont inclus dans le prix de vente de chaque article et les frais de manutention de 3 \$ seront ajoutés à la commande. La livraison se fera à l'école. Un coût d'environ 500 \$ est estimé pour la mise en place de la boutique. À cet effet, Madame Berger propose d'absorber les frais avec les fonds spéciaux.

Il est proposé par Madame Locas de payer le coût de la boutique en ligne avec les fonds spéciaux.

Approuvé
Résolution n° CELUC-240225-004

8. Suivi des fonds spéciaux

Aucun.

9. Activités culturelles

Madame Berger présente les activités culturelles qui auront lieu durant l'année.

- Animation sur les Incas pour les élèves de la 3^e année (Archéophone) assumée par la mesure 15231
- Sortie à l'Archipel Amelio à St-Jérôme pour le 2^e cycle assumée en partie par la mesure 15186. Un montant de 20,00 \$/élève sera demandé aux parents.

Il est PROPOSÉ par Madame Seebrun d'approuver la tenue des activités/sorties présentées.

Approuvé
Résolution n° CELUC-240225-005

10. Questions diverses

Aucune.

11. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame El Hanachi, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Lapointe DE LEVER la séance à 19 h 58.

Adopté
Résolution n° CELUC-240225-006

La présidente
Meryem El Hanachi

La directrice
Anyk Berger

La secrétaire
Julie Bourgault



Le 3 juin 2025

Bonjour chers parents,

Le **mardi 27 mai**, les élèves de 3^e et 4^e année auront la chance de réaliser une sortie à l'Archipel Amélio. Il s'agit d'un immense parc d'aventures situé dans une splendide forêt à Saint-Jérôme. Les élèves réaliseront divers jeux et défis, tels que des pistes d'hébertisme, des parcours à obstacles, des énigmes et des défis scientifiques.

Les élèves devront se rendre à l'école à l'heure habituelle. Nous partirons en autobus à 9 h 15 et nous serons de retour à l'école à 15 h 15. Votre enfant doit avoir son lunch et des vêtements confortables selon la météo. Il faudra également prévoir de la crème solaire ainsi que du chasse-moustique.

Une partie du coût de l'activité est assumée grâce aux mesures ministérielles. **Toutefois, une contribution de 20,00 \$ par enfant vous est demandé afin de pouvoir réaliser cette sortie.**

Nous aurons besoin de **parents bénévoles** pour nous accompagner. Il y a de la place dans nos autobus pour les adultes qui nous accompagneront.

Veuillez s.v.p. compléter le coupon-réponse ci-dessous et le retourner dans les plus brefs délais.

Les enseignantes du 2^e cycle

✂-----✂

Sortie scolaire du 27 mai à l'Archipel Amélio – 2^e cycle

- ☐ J'autorise mon enfant à participer à la sortie à l'Archipel Amélio et j'inclus le montant de 20 \$ à ce coupon.
- ☐ Je refuse que mon enfant participe à la sortie.
- ☐ Je suis disponible pour vous accompagner comme parent bénévole.

Nom de l'enfant : _____

Nom du parent (si accompagnateur) : _____

Signature du parent ou du tuteur : _____



Le jeudi 26 septembre 2024

Chers parents,

J'ai le bonheur de vous annoncer que notre sortie au camp **Bon départ à Wentworth** aura bel et bien lieu!

Celui-ci se déroulera du **mercredi 6 au vendredi 8 novembre 2024**. Le coût de ce séjour est de **220,21\$**. Cela comprend 3 jours d'activités avec animateurs, 2 dodos, 7 repas équilibrés, le transport en autobus et 4 collations « santé ». Afin d'aider certaines familles à déboursier le montant pour ce **merveilleux séjour**, une campagne de financement est disponible au besoin. Pour ce faire, je vous demande de bien vouloir compléter le coupon-réponse et le **retourner le plus rapidement possible** afin de commander les cartes à gratter. Pour ceux qui désirent une carte à gratter, vous devrez remettre 8,05\$ en argent ou en chèque dès maintenant. Pour le montant total, veuillez libeller votre chèque au nom de l'école des Lucioles pour le **23 octobre 2024**. Vous recevrez de plus amples informations sur le déroulement du camp dans les semaines à venir.

Merci de votre confiance.

Mme Maheux

Coupon-réponse pour la classe rouge du groupe 501

- Mon enfant participera à la Classe rouge du 6 au 8 novembre prochain ☐
- Mon enfant ne participera pas à la Classe rouge : ☐
- J'aimerais profiter de la campagne de financement d'une carte à gratter: ☐ oui ☐ non
- J'aimerais acheter : ☐ une carte (8,05\$) ☐ deux cartes (16,10\$)

(je remets l'argent ou le chèque avec mon coupon-réponse

Pour l'achat d'une ou de deux cartes à gratter)

Prénom et nom de mon enfant : _____

Signature du parent : _____

Date : _____



Le lundi 4 novembre 2024

Objet : frais à déboursier pour les activités et les sorties du programme multi-projets

Bonjour chers parents,

Depuis le début de l'année scolaire, votre enfant a participé à un projet d'arts plastiques. Tout au long de l'année, nous allons vivre plusieurs activités autant culturelles qu'artistiques. Certaines activités sont gratuites grâce à des mesures ministérielles. Cependant, pour d'autres, il faudra défrayer certains coûts pour ce programme. Le tableau suivant détaille bien chaque activité ainsi que les montants chargés par élève.

Le montant total étant de **29,64\$** par enfant, vous aurez plusieurs possibilités de paiements : par chèque (libellé à l'école des Lucioles), en argent comptant avec le montant exact ou via votre institution bancaire comme pour les effets scolaires. Si vous optez par chèque, le premier devra être remis pour le mardi 21 novembre 2024 étant donné que la sortie est prévue pour le vendredi 29 novembre 2024. Je vous informerai en avril 2025 pour le 2^e paiement concernant le Musée. Sachez également que ces montants incluent les activités et le transport en autobus.

Activités	Dates	Montant à déboursier
Poterie à St-Eustache	Le vendredi 29 novembre 2024	29,64\$
Visite du Musée des beaux-arts	Le vendredi 30 mai 2025	40,44 (à venir)

Sachez que j'ai beaucoup de plaisir à planifier ces activités et que je demeure à l'écoute des intérêts des enfants afin qu'ils puissent s'ouvrir à des nouveautés.

Merci de votre collaboration.

Mme Maheux



Le vendredi 10 janvier 2025

Objet : frais à déboursier pour les activités et la sortie du programme multi-projets

Bonjour chers parents,

Depuis le début de l'année scolaire, votre enfant a participé à des projets d'arts en classe et à un atelier de poterie. Votre jeune va vivre plusieurs activités autant culturelles qu'artistiques. Certaines activités sont gratuites grâce à des mesures ministérielles. Cependant, pour d'autres, il faudra défrayer certains coûts.

Nous aurons la chance d'assister à l'école à 4 conférences données par M. Monticone. Ce dernier est un grand explorateur qui a visité plus de 48 pays. Il a aussi publié des livres interactifs et il offre des conférences également aux grands explorateurs.

À la fin du mois de mai, nous irons visiter une exposition au Musée des beaux-arts de Montréal. L'exposition portera sur les sculptures en mouvement et il y aura un atelier sur bloc d'argile pour conclure la visite.

Le montant à déboursier sera de 40,00\$. Vous pourrez régler le tout en argent comptant, par chèque libellé au nom de l'école ou via votre institution bancaire. La date limite sera le lundi 27 janvier.

Le tableau suivant détaille bien chaque activité ainsi que les montants à déboursier par élève.

Activités	Dates	coût	Mesures ministérielles	Frais à déboursier
Conférences à l'école de M. Monticone	10 et 31 janvier	49,41\$	15 231	40,00\$
Visite au Musée des beaux-arts à Montréal	30 mai	40,44\$	15 186	0\$

Merci de votre collaboration pour faire vivre de belles expériences à votre enfant.

Maryse Maheux
Enseignante du groupe 501 et multi-projets
École des Lucioles
Centre de services scolaire des Mille-Îles
320, rue de la Sève
Ste-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
Téléphone: 450-472-8060



Le 28 mars 2025

Chers parents,

Le mardi 17 juin 2025, les élèves de 6^e année auront la chance de partir à Ottawa pour la journée. Les activités prévues ont changé puisqu'il n'y avait plus de disponibilités à Arbraska. Toutefois, nous avons ajouté une sortie plus sportive sans frais à 45 degrés nord à la place.

- Le premier arrêt : Le Diefenbunker est l'un des sites éducatifs les plus distinctifs au Canada et unique en son genre à quelques 23 mètres sous terre. Ce lieu historique national du Canada est un bunker nucléaire souterrain construit en secret au plus fort de la Guerre froide, situé à 35 km d'Ottawa. Comme siège central d'urgence, il était destiné à abriter les hauts fonctionnaires du gouvernement et des forces armées pendant le risque d'attaque nucléaire. Les visites guidées de cette installation emmènent les visiteurs à travers des reconstitutions de pièces logeant les fonctions gouvernementales, les lieux d'habitation et les zones de cryptographie. Parmi les points d'intérêt se trouvent la suite du premier ministre, la salle du cabinet de guerre, le studio de Radio-Canada et le Centre de situations d'urgence du gouvernement. Dans ce programme, les élèves explorent ce qu'aurait été la vie au Diefenbunker pendant un confinement. Divisés en trois groupes (militaires, civils et gouvernement), les participants découvrent comment chaque groupe aurait fonctionné en cas d'urgence. Ensuite, il y a un débat sur l'importance du rôle de chaque personne dans la défense du pays pour décider quelles personnes méritent une des places limitées au Bunker.
- Le deuxième arrêt : Le Musée des sciences et de la technologie du Canada, qui a rouvert ses portes en 2017 après d'importants travaux de rénovation, combine des éléments interactifs et pratiques avec des technologies de pointe comme la réalité augmentée. Explorez d'anciens favoris comme les locomotives géantes et la Cuisine bizarre ainsi que de nouvelles expositions à la fine pointe de la technologie. C'est le paradis des enfants et des jeunes de cœur!
- Le troisième arrêt : Visite de la Coop agricole de la fromagerie St-Albert. La fromagerie est un projet toujours en évolution, les visiteurs peuvent longer un corridor vitré de plus de 200 pieds offrant une vue plongeante sur l'aire de production. La Fromagerie St-Albert n'a pas de secrets pour ses clients et produit ses fromages en toute transparence. Venez faire un tour pour voir! Dégustation de produits et souper sur place.

Informations importantes

- Vous devrez venir porter votre enfant à 7 h 30 le matin et venir le chercher à 20 h 45 à l'école.
- Prévoir un lunch froid pour le dîner.
- Souper inclus à la fromagerie St-Albert.
- Les frais seront de **100,94 \$**. Un montant de 46,06 \$ a été assumé par les fonds spéciaux de l'école.

Si vous êtes disponible pour nous accompagner à la sortie, veuillez nous l'écrire dans le coupon-réponse.

Nous attendons votre paiement et votre réponse le plus tôt possible.

Mme Ethier, Mme Boudreault & Mme Bilali
Les enseignantes de 6^e année

Coupon-réponse – Sortie à Ottawa

Nom de mon enfant : _____

Groupe : _____

- ☐ J'autorise mon enfant à participer à la sortie du mardi 17 juin 2025.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à participer à la sortie du mardi 17 juin 2025.
- ☐ Je serais disponible pour être un parent bénévole afin d'accompagner les élèves à la sortie.
- ☐ Je viendrai chercher mon enfant à la fin de la sortie.
- ☐ Mon enfant reviendra à pied.
- ☐ Mon enfant est autorisé à quitter avec _____.

Signature d'un parent : _____



Festival de futsal

Bonjour,

Nous vous informons que votre enfant a été sélectionné pour faire partie d'une équipe de soccer (futsal) qui représentera l'école des Lucioles lors d'un festival (tournoi).

Quand : 1^{er} novembre 2024

Où : Académie Sainte-Thérèse

Coût : 13,85 \$ par élève pour la participation au festival

Matériel nécessaire : Protège-tibias, souliers de course et dîner froid pour la journée.

Afin que cette activité puisse avoir lieu, nous aurons besoin de parents bénévoles qui seraient disponibles pour transporter des élèves au festival. Il n'y aura pas d'autobus.

M. Fazzi & M. Hynes
Enseignants en éducation physique

Coupon-réponse – Festival de futsal (À rapporter avec l'argent le plus rapidement possible)

- ☐ J'autorise mon enfant à participer à l'événement.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à participer à l'événement.

- ☐ J'autorise mon enfant à embarquer dans le véhicule d'un parent bénévole de l'école.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à embarquer dans le véhicule d'un parent bénévole de l'école.

- ☐ Je suis disponible comme parent bénévole pour la journée pour transporter les élèves.
Nombre d'élèves pouvant être transportés dans mon véhicule : _____.

Nom de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Téléphone du parent : _____



Festival de volley-ball

Bonjour,

Nous vous informons que votre enfant a été sélectionné pour faire partie d'une équipe de volley-ball qui représentera l'école des Lucioles lors d'un festival (tournoi).

Quand : 17 février 2025

Où : Académie Sainte-Thérèse

Coût : 13,85 \$ par élève pour la participation au festival

Matériel nécessaire : Souliers de course, tenue sportive et dîner froid pour la journée.

Afin que cette activité puisse avoir lieu, nous aurons besoin de parents bénévoles qui seraient disponibles pour transporter des élèves au festival. Il n'y aura pas d'autobus.

M. Fazzi & M. Hynes

Enseignants en éducation physique

Coupon-réponse – Festival de volley-ball

(À rapporter avec l'argent le plus rapidement possible)

- ☐ J'autorise mon enfant à participer à l'événement.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à participer à l'événement.

- ☐ J'autorise mon enfant à embarquer dans le véhicule d'un parent bénévole de l'école.
- ☐ Je n'autorise pas mon enfant à embarquer dans le véhicule d'un parent bénévole de l'école.

- ☐ Je suis disponible comme parent bénévole pour la journée pour transporter les élèves.
Nombre d'élèves pouvant être transportés dans mon véhicule : _____.

Nom de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Téléphone du parent : _____